xiste un certain flou terminologique concernant le mot.Dans le cas d'un bilinguisme officiel, on applique soit le principe de territorialite'individu se conforme a la langue de son Etat, de son canton, de sa province, etc soit le principe de personnalite –l'Etat se plie a la langue de l'individu La federation helvetique est regic par le principe de territorialite (cantons germanophones, francophones, italophones), tandis que la federation canadienne pratique le principe de personnalite en servant ses citoyens dans l'une ou l'autre des deux langues officielles le firancais et l'anglais A 'interieur du pays, chaque institution (corporation, ministere, socie te) pent pratiquer son propre bilinguisme institutionnel.D'autres auteurs les plus nombreux cons rant que toutes les questions touchant la presence de deux langues dans la societe et dans l'individu sont applicables a trois, quatre, cing langues ou plus, font de bilinguisme un emploi generique (Mackey, 1982).En revanche, deux institutions qui travaillent en langues differentes doivent maintenir un bilinguisme de liaison (bilinguisme horizontal) avec l'aide d'adjoints bilingues a la direction L'une des institutions les plus importantes en matiere de langue est bien l'ecole.La collectivite (Etat, tribu, elite, famille, etc.) a besoin qu'il y ait intercommunication entre ses membres.

Summarized by © lakhasly.com